

Conditions de participation au concours «Calendrier de l'Avent 2024»

Le concours est organisé par le centre commercial Centre Bahnhof Biel-Bienne.

La participation à ce concours est gratuite. La participation est autorisée à partir de 18 ans pour les personnes domiciliées en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein, à l'exception des collaborateurs/trices du centre commercial mentionné. Les prix ne sont pas payés en espèces. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours et tout recours juridique est exclu. Le droit suisse est applicable. Le lieu de juridiction est Bâle-Ville. Les données personnelles fournies lors de la participation à ce concours sont utilisées dans le but et le déroulement de ce concours et peuvent être utilisées à d'autres fins publicitaires. Les données des participants sont traitées de manière confidentielle. Chaque participant(e) se déclare d'accord avec cette utilisation. Les éventuels frais ou taxes occasionnés par le gain sont à la charge du/de la gagnant(e).

L'organisateur du concours est en droit de procéder à tout moment à des adaptations ainsi que de suspendre, d'interrompre ou de mettre fin prématurément au concours, notamment en cas de force majeure, de manipulations par des tiers/participants, de panne technique ou d'autres raisons importantes. La participation au concours implique l'acceptation des conditions de participation.

Organisateur du concours: Coop Société Coopérative, EKZ Centre Bahnhof Biel-Bienne. Le lieu de juridiction est Bâle-Ville.

Biel-Bienne, décembre 2024